

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
MARDI 7 JUILLET 2026**

DÉLIBÉRATION N°2026-212

Conseillers en exercice :	75	L'an deux mille vingt-six, le 7 juillet, à dix-neuf heures, le
Présents :	61	Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire à la
Absents excusés :	7	salle des Conférences du Rozier Coren à Saint-Flour, après
Pouvoirs :	7	convocation légale en date du 1 ^{er} juillet 2026, sous la
Votants :	68	Présidence de Monsieur Philippe DELORT.

Présents :

M. Didier AMARGER, MME Corinne AMAT, M. Thierry AUDIN, MME Blandine RIGAL, MME Nicole BATIFOL, M. Christophe BAUMELLE, MME Sophie BENEZIT, MME Martine BERTRAND, MME Marina BESSE, M. Jean-Marc BOUDOU, M. Michel BROUSSE, M. Alberto COSTANTINI, MME Josiane BRUNEL, MME Céline CHARRIAUD, MME Elisa CHASSANG, M. Pierre CHASSANG, M. Marcel CHASTANG, M. Gilbert CHEVALIER, M. Bernard COUDY, M. Sébastien CUSSAC, MME Florence DELAS, M. Frédéric DELCROS, M. Philippe DELORT, M. Guillaume DELPUECH, M. Pascal DEQUIN, MME Maud DOMERGUE, M. Matthieu DUDREUIL, M. Philippe ECHALIER, M. Olivier ERARD, M. Louis GALTIER, M. Christian GENDRE, M. Jean-Noël GILIBERT, M. Éric GOMESSE, MME Maryline GUDEFIN, MME Olivia GUEROULT, M. Emmanuel HEBRARD, M. Hervé HUGON, M. Michaël MAURANNE, MME Béatrice MALBO, MME Annick MALLET, M. Jean-Claude MARTIN, M. Stéphane CHASSANG, M. Daniel MIRAL, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, M. Louis NAVECH, M. François ODOUL, M. Serge PASTOUREL, M. Jean-Luc PERRIN, MME Marie PETITIMBERT, M. Loïc POUDEROUX, M. Jean-Claude PRIVAT, M. Serge RAMADIER, M. Alain RIEUTORT, MME Isabelle ROBERT-MISSONNIER, MME Léa ROCHETTE, MME Evelyne ROQUES, M. Yannick SALAT, M. Serge TALAMANDIER, M. Thierry TARDIEU, M. Patrick VERNHET, M. Christophe VIDAL.

Excusés :

M. André ANGELVY, M. Frédéric ASTRUC, M. Gilles BIGOT, M. Axel JOURQUIN, M. Pascal POUDEVIGNE, M. Raymond SALVAN, M. David VITAL.

Pouvoirs :

MME Pierrette BEAUREGARD donne pouvoir à M. Pierre CHASSANG
MME Carine CASALS donne pouvoir à MME Léa ROCHETTE
M. Jérôme GRAS donne pouvoir à M. Jean-Claude PRIVAT
M. Jonathan LAROUSSINIE donne pouvoir à M. Matthieu DUDREUIL
MME Emmanuelle NIOCEL JULHES donne pouvoir à M. Philippe DELORT
MME Florie PAROU donne pouvoir à MME Annick MALLET
M. Jean-Paul RESCHE donne pouvoir à M. Éric GOMESSE

Madame Elisa CHASSANG a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président certifie qu'un extrait de la présente délibération sera publié sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté le **10 JUIL. 2026**, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du Cantal, le **10 JUIL. 2026**

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

OBJET : PROJET DE MARCHÉ AUX BESTIAUX DANS L'EST-CANTAL - ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ ET DE FAISABILITÉ - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU LEADER

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Luc PERRIN

Considérant les résultats du diagnostic alimentaire du territoire de Saint-Flour Communauté, réalisé en 2021, dans le cadre de l'émergence de son Projet Alimentaire Territorial, montrant le poids économique et patrimonial de l'agriculture et notamment de l'élevage dans le territoire ;

Considérant les résultats du Recensement Général Agricole 2020 montrant que les territoires avoisinants l'Est-Cantal (Nord Aveyron, Nord Lozère, Ouest Haute-Loire et Sud du Puy-de-Dôme) ont également un profil agricole tournés vers l'élevage bovin extensif ;

Considérant les résultats du profil agricole du territoire de Saint-Flour Communauté actualisés par la Chambre d'Agriculture du Cantal en janvier 2026 identifiant environ 950 exploitations sur le territoire, essentiellement des élevages bovins viande (500 fermes, pour 26 600 têtes), bovins lait (220 fermes, pour 12 500 têtes) et des élevages mixtes (une centaine de fermes pour 8 000 têtes) ;

Considérant l'étude de faisabilité du projet de création du marché au cadran Aumont-Aubrac, réalisée en 2017 par l'association « Un cadran pour tous » et la méthodologie utilisée pour définir une zone de chalandise et l'apport potentiel d'animaux au marché ;

Considérant que l'application de cette méthodologie avec les données du Recensement Général Agricole 2020 permet d'identifier une zone de chalandise potentielle autour de Saint-Flour regroupant environ 7 000 fermes bovines et 32 000 vaches, dont 58% sont élevées sur une ferme dont le siège d'exploitation se trouve dans le département du Cantal ;

Considérant l'étude d'impact du marché au cadran Aumont-Aubrac, réalisée en 2019 par la Chambre d'Agriculture de Lozère ;

Précisant que ce projet de création d'un marché au cadran à Aumont-Aubrac a finalement été mis à l'arrêt en 2021, que la SAS Marché Au Cadran Aumont-Aubrac, en charge de l'organisation et de la gestion de ce marché, a été définitivement radiée du registre du commerce et des sociétés (RCS) de Mende le 19 mai 2025 ;

Considérant l'intérêt et la mobilisation d'un groupe d'éleveurs du territoire de Saint-Flour Communauté et du plateau de l'Aubrac pour reprendre cette réflexion de création d'un marché aux bestiaux et de l'adapter à l'Est-Cantal, qui s'est traduit par l'organisation de sept réunions publiques à destination des éleveurs et d'une réunion à destination des marchands, rassemblant plus de 200 éleveurs et une dizaine de marchands, pour les informer et engager des premiers échanges sur ce projet ;

Considérant l'intérêt de ce projet pour le territoire et la volonté des élus de Saint-Flour Communauté de le soutenir ;

Précisant pour cela la constitution d'un comité de pilotage, dont la composition a été arrêtée lors de sa réunion du 4 juin 2026 comme suit :

- Philippe DELORT, Président de Saint-Flour Communauté et Maire de Saint-Flour ;
- Jean-Luc PERRIN, Conseiller Communautaire délégué au marché au cadran ;
- Christophe VIDAL, Vice-Président en charge de l'agriculture et l'alimentation ;
- Emmanuel HEBRARD, Vice-Président en charge du développement économique ;
- Marina BESSE, Vice-Présidente en charge de l'aide aux communes et partenariats ;
- Philippe ECHALIER, Vice-Président en charge des finances ;
- Patrick THEROND, éleveur à Neuvéglise-sur-Truyère (15) ;
- Michel ROUSAIRE, éleveur à Saint-Georges (15) ;
- Michael BOS, éleveur à Saint-Georges (15) ;
- Michel BOS, éleveur à Cézens (15) ;
- Sébastien RAYNAL, éleveur à Lachamp-Ribennes (48) ;
- Caroline RACHER-MISSIEL, conseillère municipale de Valuéjols ;

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20260707-DELIB2026-212-DE
Date de télétransmission : 10/07/2026
Date de réception préfecture : 10/07/2026

- Deux marchands de bestiaux exerçants sur le territoire ;
- Un éleveur du département de l'Aveyron (12) ;
- Un éleveur du département du Puy de-Dôme (63) ;
- Un éleveur du département de la Haute-Loire (43) ;

Considérant l'engagement d'une étude d'opportunité et de faisabilité de ce projet de création d'un marché aux bestiaux sur l'Est-Cantal portée par Saint-Flour Communauté ;

Vu la validation d'un cahier des charges pour cette étude d'opportunité et de faisabilité par le comité de pilotage lors de sa réunion du 4 juin 2026 ;

Considérant que cette étude sera confiée à un prestataire spécialisé qui sera désigné conformément à la commande publique ;

Considérant qu'une subvention au titre du LEADER pourrait être mobilisée pour le financement de cette étude selon le plan de financement ci-dessous :

	Dépenses prévisionnelles (HT)	Recettes (HT)
Prestation de service pour la réalisation d'une étude d'opportunité et de faisabilité de création d'un marché aux bestiaux dans l'EST-Cantal	41 600 €	-Subvention LEADER (80%) 33 280 € -Autofinancement Saint-Flour Communauté (20%) 8 320 €
Total	41 600 €	41 600 €

Précisant que ces crédits ont été inscrits au budget 2026 de Saint-Flour Communauté pour 50 000 € TTC ;

Vu l'avis favorable du bureau exécutif en date du 18 mai 2026 ;

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré,

✚ **APPROUVE le projet d'étude d'opportunité et de faisabilité pour la création d'un marché aux bestiaux dans l'Est-Cantal portée par Saint-Flour Communauté ;**

✚ **APPROUVE le plan de financement prévisionnel mentionné ci-dessus ;**

✚ **AUTORISE Monsieur le Président à déposer une demande de subvention au titre du LEADER et à signer tous les actes nécessaires à la bonne conduite de l'opération.**

POUR : 66 VOIX

ABSTENTION : 1 (M. Olivier ERARD)

NE PREND PAS PART AU VOTE : 1 (M. Jean-Noël GILIBERT)

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre,

Le Président,

Philippe DELORT

La secrétaire de séance,

Elisa CHASSANG

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20260707-DELIB2026-212-DE
Date de réception : 10/07/2026
Date de réception préfecture : 10/07/2026